

Saint-Mamet-la-Salvetat, 17/7 18.



Monsieur le Préfet du Cantal,
AURILLAC.

Le soussigné: **VIC, Emile, Elie, Léon**, sollicite
de votre bienveillance la délivrance d'un
passeport l'autorisant à se rendre en Espagne,
(via Hendaye), où l'appellent ses affaires.

Il joint à la présente:

- 1^o - Son certificat d'immatriculation à
l'Ambassade de France à Madrid, comme habitant
Madrid, sous le numéro: 463.
- 2^o - Copie de son Certificat de Position
Militaire.

Espérant un accueil favorable à sa
requête, il vous présente, Monsieur le Préfet,
ses respectueuses civilités

Emile Vic

*Vu et transmis avec avis très favorable
à M. le Préfet le 17 juillet 1918*

J. Lapeyron



57 du re-

par le co-
us êtes au-
pour vous

d'affaires

ministérielle
tal.

I3^e Région,

Etat-Major,

---:---:---

N^o 222 P.

Clermont-Ferrand le 5 Août 1918.

Le Général DANTANT, Commandant la I3^e Région,

A M. VIC, Emile, Elie, Léon, classe 1897, matricule 1757 du recrutement d'Aurillac, réformé N^o 2, à Saint-Mamet, Cantal.

A titre exceptionnel et vu l'avis favorable émis par le colonel commandant la subdivision de Clermont-Ferrand, vous êtes autorisé à demander un passeport à M. le Préfet du Cantal pour vous rendre en Espagne.

Cette autorisation vous est délivrée pour raison d'affaires personnelles.

P.O. le Chef d'Etat-Major.

Signé : Papillon-Bonnet.

Copie conforme adressée, suivant la circulaire ministérielle du 15 février 1915 N^o 1998 3/II à M. le Préfet du Cantal.

P.O. le Chef d'Etat-Major.

Papillon-Bonnet
13^e REGION
GENERAL COMMANDANT